MANUEL GÉNÉRAL

DE

MUSIQUE MILITAIRE.

MANUEL GÉNÉRAL

DE

MUSIQUE MILITAIRE

A L'USAGE

DES ARMÉES FRANÇAISES,

COMPRENANT :

1° L'Esquisse d'une Histoire de la Musique militaire chez les différents peuples, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ;

2° La nouvelle organisation instrumentale prescrite par l'ordonnance ministérielle du 19 août 1845 ;

3° La description et la figure des instruments qui la composent, notamment des nouveaux instruments de M. Adolphe Sax ;

4° Quelques instructions pour la composition et l'exécution de la musique militaire.

Dédié à Monsieur le Lieutenant-Général

COMTE DE RUMIGNY,

AIDE DE CAMP DU ROI,

PAR GEORGES KASTNER,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BERLIN, DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CÉCILE DE ROME,
DE LA SOCIÉTÉ DES PAYS-BAS POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'ART MUSICAL, ETC. ETC.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

—

1848.

A MONSIEUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

COMTE DE RUMIGNY,

AIDE DE CAMP DU ROI.

Général,

La dédicace d'un Manuel de Musique Militaire vous appartient de droit : la haute position que vous occupez dans l'armée, le goût éclairé que vous professez pour les Arts et en particulier pour la Musique, la protection si intelligente et si efficace que vous accordez aux artistes ; l'intérêt tout spécial que vous portez à la Musique Militaire et dont vous venez de donner récemment des preuves si éclatantes par la fermeté, la droiture, l'activité et le jugement avec lesquels vous avez rempli les difficiles fonctions de

Président dans la discussion des réformes à apporter au régime des Musiques Militaires en France; enfin le concours si puissant et si utile que vous avez prêté aux améliorations réalisées dans ce but par la Commission, tout se réunit pour m'engager vivement à placer sous l'autorité de votre patronage une publication qui a pris naissance au milieu même des débats suscités par cette importante matière.

En vous priant, Général, de vouloir bien accepter la dédicace de mon livre, je remplis plutôt un devoir que je ne vous adresse un hommage. Puissé-je être assez heureux pour que vous daigniez agréer cette faible marque d'une reconnaissance dont je me fais l'interprète au nom de tous les amis de l'art aussi bien que de l'armée, et pour que vous vous plaisiez en même temps à la considérer comme une preuve de mon dévouement et de mon attachement sincères à votre personne.

Georges Kastner.

PARIS, CE 10 DÉCEMBRE 1847

PRÉFACE.

Le livre que nous publions aujourd'hui est un livre important, et, nous l'espérons, sera de même un livre utile. S'il parvient à réunir ce double caractère, nous ne nous en ferons point un mérite : la nature même du sujet, d'une part, et de l'autre l'absence complète d'un travail analogue dans le domaine de l'histoire et de la littérature musicale; enfin, le motif d'opportunité résultant des nouvelles mesures dont la musique militaire a été l'objet; tout cela, nous ne saurions nous le dissimuler, a puissamment contribué à lui donner une valeur réelle, sur laquelle n'a pu que bien faiblement influer la manière dont nous avons accompli notre tâche, si toutefois encore nous avons été assez heureux pour atteindre le résultat que nous nous proposions. Sans doute, il serait à nous téméraire de croire que nous avons pleinement réussi. Les obstacles que l'on rencontre pour ainsi dire à chaque pas sur une route encore inexplorée, rendent en quelque sorte impossible une aussi heureuse conclusion. A moins d'en avoir fait soi-même l'expérience, on ne peut soupçonner les difficultés d'un travail entrepris sur un sujet qui n'a jamais été traité, et sur lequel il n'existe que des données vagues et éparses dans une multitude d'ouvrages, où il faut lire quelquefois plus de deux cents pages avant de trouver une seule ligne dont on puisse

faire son profit. Telles sont pourtant les recherches pénibles et fastidieuses auxquelles nous avons dû nous livrer. Une pareille tâche n'était pas sans péril, et l'on conviendra qu'il fallait un certain courage pour l'entreprendre. En effet, chez aucun peuple, ancien ou moderne, il n'existe d'ouvrage dans lequel la musique soit exclusivement envisagée au point de vue militaire, et il n'y en a qu'un très-petit nombre où cette matière soit seulement effleurée (1). Nous avions donc tout à créer, tout à faire par nous-même; aucun devancier ne nous avait fourni la ressource d'un fil conducteur propre à nous guider dans ce labyrinthe. Néanmoins nous n'avons pas hésité à nous mettre à l'œuvre. Nous savions que de tout temps la musique militaire a joué un grand rôle parmi les peuples; nous savions que l'antiquité attribuait à la musique en général une puissance merveilleuse, et qu'elle s'en servait comme d'un moyen de civilisation et de progrès. C'est donc en remontant la chaîne des âges que nous avons été chercher les preuves de l'emploi de cet art dans les armées. L'Écriture sainte et ses savants commentateurs, les poëtes et les historiens de la Grèce, les écrivains de la haute et de la basse latinité, ont été mis par nous à contribution, et nous ont fourni les renseignements nécessaires pour esquisser l'histoire de la

(1) Les notions historiques sur la musique militaire publiées dans quelques recueils, et principalement dans les dictionnaires encyclopédiques, notions qui se réduisent d'ailleurs à fort peu de chose, fourmillent d'erreurs et d'anachronismes. Nous n'avons point voulu rectifier chacune de ces assertions en particulier, pensant que les faits dénaturés se trouveraient naturellement rétablis par les renseignements que nous sommes allé puiser aux sources authentiques, et que nous donnons dans ce Manuel. On pourrait, sans doute, reprocher aux écrivains qui se sont chargés de ce travail, d'avoir mis, dans l'accomplissement de leur tâche, trop d'insouciance et de légèreté; mais les difficultés inhérentes au sujet, l'embarras, l'ennui et la perte de temps qu'occasionnent les recherches consciencieuses, sont autant de motifs qui plaident en leur faveur : aussi, loin de nous montrer sévère à leur égard, loin de songer à leur adresser des critiques directes, avons-nous cru bien faire en nous abstenant même de les citer.

musique militaire des Hébreux, des Grecs, des Romains et des différents peuples auxquels ces deux dernières nations donnaient le nom de barbares. La Chine, qui est restée si longtemps à peu près inconnue aux modernes, et qui, suivant quelques auteurs, l'a été tout à fait aux anciens, doit, à la date reculée qu'atteignent ses annales, de pouvoir figurer parmi les peuples de cette dernière catégorie, et c'est pour cela que nous avons rapporté ce qui concerne les origines de son histoire dans la première partie du livre Ier, consacré à l'antiquité. La seconde partie de ce même livre nous offrait encore plus de difficulté que la première. L'enfantement de la civilisation moderne a suscité des commotions qui ont bouleversé la face des choses, singulièrement mélangé les vestiges du temps passé avec les éléments de l'ordre nouveau, non sans causer des lacunes et sans faire régner la confusion dans l'histoire. Les écrivains des premiers temps de l'ère chrétienne sont si peu précis, et semblent avoir été tellement abasourdis eux-mêmes par le mouvement qui s'opérait autour d'eux, et qui les entraînait en quelque sorte à la dérive sans qu'ils pussent s'expliquer quel avait été le point de départ et quel devait être le but, qu'on ne saurait toujours se fier aveuglément à leur témoignage. Ils n'offrent d'ailleurs qu'un bien petit nombre de particularités ayant trait à la musique ; et pour ce qui est de la musique militaire, c'est tout au plus si de loin en loin, dans leurs écrits, on peut encore en saisir quelque trace. Les traditions et les légendes populaires tiennent alors la place de l'histoire; elles acquièrent un caractère plus sérieux d'authenticité dans les poésies des bardes, et c'est là qu'il faut aller chercher la preuve de l'existence d'une musique guerrière, qui survivait en quelque sorte à la musique même et à tous les autres arts. Tous les faits qui se sont accomplis pendant cette période sont généralement restés si obscurs pour nous, qu'ils ont donné lieu à mille interprétations diverses; si bien que l'esprit flotte indécis entre ces jugements et ces hypothèses contradictoires qui se viennent heurter de toute part. Mais

plus on se rapproche des temps modernes, plus les objets se présentent nettement et distinctement sous leur véritable jour. On quitte alors le désert aride où l'on essayait vainement de s'orienter, pour suivre une route mieux frayée, et qui offre çà et là des sources où l'on peut puiser sans crainte; précieuses oasis de la science, auxquelles on arrive avec joie après une course laborieuse dans de stériles régions. Cependant, une fois parvenu à cet endroit, nous ne devions pas encore nous croire parfaitement à l'abri de tout danger, autrement dit de toute erreur. Il nous a même fallu, dans cette occasion, reconnaître l'avantage qui résulte de la possibilité de vérifier, sur les documents originaux, tout ce qui donne matière à quelque doute. C'est ainsi que nous avons été plus d'une fois à même de rétablir certains faits complétement dénaturés par des citateurs inexacts, qui, dans leur précipitation, en avaient induit des conséquences totalement fausses. Au nombre de ces questions, se présente en première ligne celle de l'emploi des instruments à cordes, qu'on aurait substitués aux instruments à vent pour enflammer le courage des troupes françaises au dix-septième siècle. Pareille chose n'a jamais eu lieu dans ce but; et pour détruire une assertion que plusieurs écrivains jusqu'ici ne se sont point fait faute de reproduire, nous avons multiplié les preuves et sommes entré dans des considérations qui en démontrent toute l'inexactitude.

Après avoir fait connaître les principaux éléments de la musique militaire de ces temps, nous avons abordé une époque plus récente, celle de Louis XIV; et nos recherches ayant été puissamment secondées par l'obligeance toute particulière de M. Leroi, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles, nous avons pu nous convaincre que la musique militaire avait acquis dès lors en France, aux yeux mêmes du monarque, une importance réelle; car ce ne fut pas seulement à d'obscurs musiciens que le grand roi confia le soin d'écrire des morceaux spéciaux pour les instruments qui devaient régler le pas de ses soldats; mais il chargea également de cette tâche les musi-

ciens les plus renommés de sa cour; et Lully, le célèbre Lully lui-même, pour répondre au désir du monarque, dut se mettre à écrire des marches, des fanfares, et jusqu'à de simples batteries et sonneries d'ordonnance. Cette particularité relative au genre de travaux auxquels se livrait le grand compositeur, comme surintendant de la musique de Louis XIV, n'avait pas encore été relevée, que nous sachions, par aucun de ses biographes. On savait bien que Lully avait composé de la musique religieuse, de la musique dramatique et de la musique de danse; mais on paraît avoir complétement ignoré qu'il se fût occupé de musique militaire, et surtout qu'il eût écrit *spécialement* pour le tambour.

Comme on a lieu de s'y attendre, la musique militaire des Français tient la première place dans ce Manuel, dont elle fait l'objet principal. Nous ne nous sommes donc pas étendu dans la même proportion sur celle des autres peuples. Toutefois, voulant présenter un tableau général de l'état de la musique militaire, d'après l'ordre chronologique, nous avons également parlé des nations étrangères, les traitant chacune séparément, quand l'abondance des matériaux nous y forçait, ou bien les réunissant sous un même point de vue quand les usages d'une époque se trouvaient être communs à elles toutes, ou du moins à plusieurs d'entre elles, ainsi que cela est arrivé, par exemple, dans les premiers temps du christianisme. Lorsque le moment est venu de les passer en revue l'une après l'autre, nos regards se sont d'abord portés sur l'Allemagne, si soigneuse d'assurer sa suprématie en fait d'art, par l'adoption intelligente de toute innovation réalisant un progrès, de tout système tendant à la perfection, et qui, presque constamment, a donné à la plupart des nations européennes l'exemple des améliorations les plus considérables. ~~L'Espagne~~ Le Portugal ayant, à une certaine époque, demandé aux Allemands des instrumentistes pour se composer une musique militaire, nous avons, en relatant ce fait, donné quelques détails sur celles des coutumes de ce pays qui pouvaient se rapporter

au sujet que nous traitions. De là nous avons été conduit à examiner ce qui concernait la Russie parce que la Russie a toujours marché de près sur les traces de l'Allemagne pour l'organisation de sa musique militaire ; ce qui ne l'a point empêchée de suivre ses goûts particuliers et d'innover pour son compte, créant à côté d'une musique formée à l'aide des meilleurs instruments, et il faut dire aussi des meilleurs artistes étrangers, une musique tout à fait originale, et de l'effet le plus piquant, celle des cors russes, exécutée à ravir par des instrumentistes nationaux auxquels le knout avait depuis longtemps suffisamment inculqué le sentiment de la mesure. Au reste, cet heureux essai ne satisfit pas encore le besoin de nouveauté qu'éprouvait la Russie dans ses tentatives. De même que l'Allemagne, elle eut un jour un étrange caprice, et sacrifiant aux faux dieux, c'est-à-dire payant aussi un tribut à l'excentricité et à la bizarrerie, elle alla emprunter à la Turquie les éléments d'une musique de janissaires qui servit, dans quelques régiments, de divertissement aux officiers pendant les repas de corps.

Après avoir parlé des autres peuples du Nord qui ont entendu mainte fois résonner les instruments bardiques au moment des combats ou des insurrections, nous avons abordé le sol britannique, où nous appelaient les sons rauques de l'antique cornemuse et les chants austères des soldats de Cromwell. Là nous avons rencontré de hardis explorateurs qui nous ont engagé à passer les mers, et à les suivre dans leurs périlleuses excursions. C'est sur leurs traces que nous avons recueilli de curieux documents relatifs à la musique guerrière des contrées les plus lointaines de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. A cette caravane d'aventureux touristes, sont encore venus se joindre nombre de voyageurs français, dont les recherches nous ont été également fructueuses, particulièrement en ce qui concernait les Turcs, les Arabes et les Égyptiens, auxquels Villoteau, entre autres, a consacré un si consciencieux et si magnifique travail.

Dans la troisième partie du premier livre, nous avons exposé

l'état de la musique militaire chez les principaux peuples de l'Europe, depuis la fin du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours. Nous nous sommes également attaché, dans le courant de cette partie, à faire ressortir l'importance que donne à la musique militaire l'opinion d'hommes spéciaux, renommés pour leur courage et leur profonde connaissance de l'art de la guerre, et en tête desquels figurent le célèbre maréchal de Saxe. Nous avons soigneusement réfuté, autant par ces imposants témoignages que par nos propres considérations, les objections de tous les gens qui se sont prononcés contre l'emploi de la musique dans les armées, au mépris des règles données par les anciens, *qui sont nos maîtres*, dit Maurice de Saxe. Après cette dissertation, nous avons indiqué tout ce qu'il restait à faire pour porter au plus haut degré de perfection que l'on puisse espérer d'atteindre, les musiques régimentaires, et pour rendre celles de la France dignes d'occuper le premier rang. Enfin, nous avons terminé ce premier livre en démontrant la nécessité d'une réforme, et en faisant pressentir l'événement qui allait opérer cet important résultat. Le second livre tout entier est consacré à cette phase toute récente de notre histoire militaire, et donne l'historique des opérations auxquelles s'est livrée la commission chargée par le ministre de la guerre de réorganiser les musiques régimentaires en France. Ce travail forme deux divisions: la première comprend les événements qui se sont passés avant la nomination de la commission; la seconde embrasse tout ce qui est relatif à cette dernière, tout ce qui a trait aux décisions qu'elle a cru devoir prendre, et tout ce qui en a été la conséquence, à savoir, la publication des décisions ministérielles réglant la composition des musiques. Quelques notices biographiques sur les personnes qui se sont trouvées mêlées à ces événements précèdent ou accompagnent le récit de ces derniers. Lorsqu'on connaît bien les hommes, on apprécie mieux les faits. En parlant des actes de la commission, en signalant l'agitation extraordinaire qu'avaient fait naître ses projets

de réforme, et l'exécution des mesures qu'elle avait sollicitées, nous nous placions sur un terrain inégal et glissant, et pour y marcher sans hésitation, il ne nous fallait rien moins que l'appui de ce sentiment de justice et d'impartialité qui, dans cette affaire, a toujours guidé notre conduite, que nous y figurions comme acteur, ou que nous en rendions compte comme historien. Dans ce dernier cas, en effet, l'on peut dire que nous arrivions sur un champ de bataille où il nous fallait en quelque sorte, immédiatement après la lutte, et sans prêter l'oreille aux insultes et aux cris de rage des vaincus, faire le narré impartial des événements, c'est-à-dire constater la défaite des uns, et proclamer la victoire des autres. Pour arriver à remplir convenablement cette tâche, nous avons dû nous imposer une grande réserve, une grande modération sur plusieurs points délicats. Nous avons donc soigneusement évité de nous prononcer sur tout ce qu'on peut envisager comme des querelles et des jalousies de métier. Quand ces passions déplorables s'agitent dans de basses régions, et qu'elles n'ont pour mobile que la cupidité, elles ne méritent, selon nous, que le mépris. Quand un sentiment de rivalité plus noble et plus excusable dans son principe les fait éclore dans des régions plus élevées, ce n'est pas encore à un tiers qu'il appartient de les juger, d'autant plus, qu'examinant les choses de sang-froid, il ne voit souvent que susceptibilités d'amour-propre, motifs puérils, équivoques et malentendus, là où les adversaires ne voient, au contraire, que trahison, mauvaise foi, mensonge et déloyauté.

La partie historique de notre ouvrage se termine avec ce deuxième livre, à la fin duquel nous avons émis plusieurs propositions nouvelles tendant à l'amélioration complète de nos musiques militaires, et à la réalisation définitive de l'œuvre de réforme si bien comprise par la commission.

Le troisième livre est particulièrement consacré à des matières didactiques; il renferme des instructions générales pour la composition et l'exécution de la musique militaire, qui concernent en pre-

mier lieu le chef de musique compositeur, et en second lieu le chef de musique directeur. On y trouve une description succincte des différents genres de morceaux destinés à être exécutés par les troupes : diverses propositions relatives à la formation d'un recueil de chants militaires pour l'armée ; des indications précises sur tout ce qu'on est en droit d'exiger des chefs de musique ; des conseils à ces derniers sur la manière de diriger les répétitions, et sur l'exécution musicale en général ; un choix d'ouvrages didactiques spécialement à leur usage, ou à l'usage de leurs élèves ; enfin, des observations relatives aux instruments de musique militaire employés aux différentes époques, et une notice abrégée de tous ceux qui figurent dans l'organisation actuelle, notice qui fait connaître la nature de chacun de ces instruments, ainsi que leur étendue et le rôle qui leur est attribué dans l'ensemble. Au texte de notre ouvrage, nous avons cru devoir joindre une suite de planches représentant les principaux instruments de musique employés à l'armée, dans les cérémonies guerrières ou dans les cérémonies triomphales, chez les différents peuples, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. A ces instruments, il est certain que nous en aurions pu ajouter beaucoup d'autres d'un usage moins général, et dont la majeure partie ne sont que des variétés de l'espèce ; mais cela eût grossi le volume de ce Manuel au delà des proportions que son titre lui assigne. Quant aux réflexions que nous avons faites sur ces instruments, et à la description que nous en avons donnée, les mêmes motifs nous ont empêché d'entrer à cet égard dans des détails qui, à vrai dire, ne peuvent trouver place que dans une histoire de la musique, ou dans une histoire générale des instruments, d'autant plus que c'est là une matière qui demande les plus grands éclaircissements pour être bien comprise. Plusieurs ordonnances royales et plusieurs décisions ministérielles, dont la teneur se rapporte au sujet que nous avons traité, sont annexées à notre ouvrage comme pièces à l'appui.

A proprement parler, les batteries et les sonneries ne font point

partie de la musique militaire, toute idée d'art en ayant été presque toujours exclue, et ces accents musicaux n'étant guère considérés que comme pourraient l'être de simples signes de convention. Néanmoins il entre dans le plan de ce Manuel de ne point omettre un pareil objet, et même de le recommander à l'attention des chefs de l'armée, afin que les batteries et les sonneries acquièrent une signification plus musicale, et surtout plus conforme aux lois du rhythme, car elles n'en seront alors que mieux appropriées à l'application qu'il convient d'en faire. Nous avons donc placé à la fin de notre ouvrage un appendice, lequel renferme, indépendamment des batteries et sonneries françaises actuellement en vigueur, les anciennes batteries et sonneries de nos armées. Qui ne sera curieux de jeter un coup d'œil sur ces accents rhythmiques ou musicaux, employés par nos ancêtres pour régler leurs pas sur le champ de bataille, pour affronter la mort, et pour remporter tant de victoires, dont nous nous glorifions encore? Un texte explicatif placé en tête de cet appendice fera connaître au lecteur l'époque à laquelle remonte la plus ancienne version musicale de nos signaux; nous disons version, parce qu'en examinant de près ces différentes batteries et sonneries, on ne tarde pas à découvrir qu'elles ont toutes une commune origine, et qu'elles se sont seulement modifiées avec le temps sans que le fond en ait proprement changé. Le recueil de Philidor nous a fourni de nombreux matériaux pour compléter cette collection. Nous avons emprunté à ce recueil un grand nombre de batteries et d'airs militaires, composés par les musiciens de la cour de Louis XIV, pour les différents corps de troupe qui formaient alors une partie de notre armée, et notamment la plupart de ceux qu'écrivit Lully. L'attrait des souvenirs est attaché à ces précieux documents, qui intéressent à la fois l'artiste et le soldat. Les sonneries et les batteries des principales nations de l'Europe, qui viennent à la suite des nôtres, ne sauraient manquer de fournir un point de comparaison des plus curieux : on aimera à opérer

entre elles des rapprochements et à chercher des indices du caractère national dans la forme donnée à ces signaux. Nous ferons même observer qu'il n'est pas inutile, au point de vue militaire, que les officiers s'appliquent à étudier les signaux étrangers qui, en temps de guerre, lorsque les sons parviennent jusqu'à eux, peuvent leur fournir des indications précieuses, s'ils savent les reconnaître. Au reste, ce dernier objet n'est pas celui qui nous a coûté le moins de peine; car on ne s'était pas encore occupé jusqu'à ce jour des sonneries et des batteries. Quelques-unes même de ces dernières n'ont jamais été imprimées, et subsistent dans les armées en quelque sorte à l'état de traditions. Pour les autres, elles sont généralement reléguées dans les livres de tactique, et principalement dans les règlements et ordonnances de chaque armée. Malheureusement il y a impossibilité chez quelques nations de les trouver au complet; tantôt les signaux de l'infanterie manquent, tantôt on cherche vainement à se procurer ceux de la cavalerie. Notre collection n'a donc pu être aussi complète que nous l'eussions désiré en ce qui a trait aux armées étrangères, et, cependant, il s'en faut que nous ayons épargné les démarches et les recherches, dans lesquelles plusieurs personnes obligeantes se sont même chargées de nous seconder.

En disant que cet ouvrage nous a coûté des peines infinies, une grande partie de notre temps le plus précieux, nous ne disons que la stricte vérité. Ce n'est point que par cet aveu nous prétendions nous faire valoir plus qu'il ne convient, nous voulons seulement nous assurer par là l'indulgence de tous ceux qui pourraient remarquer quelque lacune dans notre travail, indulgence qu'ils ne manqueront pas de nous accorder, s'ils veulent bien considérer la difficulté, ou plutôt l'impossibilité absolue qu'il y avait à réunir, dans un espace de temps donné, tous les documents qui peuvent se rapporter à une pareille matière. Cela d'ailleurs, nous le répétons, eût rendu notre ouvrage beaucoup trop volumineux. Pour ne rien laisser à désirer à tous égards, pour éclaircir les points un peu obscurs

ou sujets à controverse, il eût fallu des années, et le motif d'opportunité qui a provoqué l'apparition de ce livre eût disparu avant qu'il pût être achevé.

Notre unique vœu, c'est que le travail que nous livrons aujourd'hui à la publicité, quelque imparfait qu'il soit, puisse relever aux yeux de tous la musique militaire, en faire sentir l'utilité, et indiquer le moyen de la maintenir fermement en voie de progrès. Ce but a été tellement l'objet de nos constantes préoccupations, que nous avons songé bien moins à l'agréable arrangement des faits qu'à leur exposé véridique, bien moins à l'ornement du style qu'à l'exactitude du récit (1). Nous avons élagué tout ce qui nous

(1) Quoique nous nous soyons abstenu de toute recherche de style, et que par là même nous ayons abdiqué toute prétention d'écrivain, nous tenons à nous expliquer catégoriquement sur quelques expressions techniques qui pourraient inquiéter des critiques pointilleux. C'est pourquoi nous donnerons des éclaircissements préalables sur l'emploi de certains termes que le sujet rendait obligatoires, et qui reviennent souvent dans les ouvrages consacrés à la musique, bien que quelques-uns de ces termes n'aient pas encore reçu la sanction académique. De ce nombre est le mot *musique*, servant à désigner la réunion des musiciens attachés à un corps d'armée, et que dans ce sens l'on peut employer sans scrupule au pluriel, pour éviter des circonlocutions qui embarrassent la phrase et la rendent lourde et traînante. Ainsi, l'expression de *musiques militaires*, au pluriel, que quelques écrivains déjà n'ont pas fait difficulté d'employer, se présentera fréquemment au lecteur dans le courant de ce Manuel. Ce ne sera pas la première fois, du reste, que la technologie musicale viendra changer les tournures consacrées ; ne s'est-elle pas, pour le mot *harmonie*, permis une licence analogue? Elle a dit, en effet, des *harmonies nouvelles* pour indiquer certaines agglomérations de tons différents auxquelles le mot *accords*, dont le sens est trop précis, ne pouvait aussi bien s'appliquer.

Ainsi que nous avons eu occasion de le faire observer dans une note placée au second livre de ce Manuel, on exprimait jadis d'une manière générale le retentissement de toutes sortes d'instruments de musique, à quelque catégorie qu'ils appartinssent, par le mot *sonner*, terme qui s'applique plus particulièrement de nos jours aux trompettes et aux cloches. Ensuite des grammairiens puristes et méticuleux, établissant une distinction pour chaque instrument, voulurent rendre obligatoire l'emploi

paraissait douteux, inutile ou superflu; mais pour éviter la sécheresse, nous avons admis comme preuves à l'appui de nos assertions un certain nombre d'anecdotes curieuses qui se rapportent autant

des nouvelles expressions qu'ils avaient appropriées à ces différents cas; mais cette recherche et cette susceptibilité de langage ayant paru aussi affectée que puérile, on est revenu peu à peu à l'usage d'un mot générique applicable à tous les instruments : c'est le mot *jouer*. Dans le dictionnaire de M. Castil-Blaze, lequel fut publié en 1825, on lit déjà ce qui suit: « Le mot *jouer*, étant générique, s'applique maintenant à tous les instruments; on disait autrefois jouer du violon, pincer de la harpe, toucher l'orgue, blouser les timbales, battre le tambour, etc. Le mot *jouer* a remplacé tous les termes propres, et par là on simplifie le langage et on prévient toute fausse application, comme donner de la harpe, toucher de la trompette. » Ces dernières expressions, à la vérité, seraient impropres; mais n'aurait-on pas raison de dire *sonner du cor*, aussi bien qu'on dit *sonner de la trompette*, et *battre les timbales*, aussi bien qu'on dit *battre le tambour?* En quoi les premières locutions (donner du cor et blouser les timbales) méritent-elles la préférence sur celles que nous venons d'indiquer? — « *Jouer*, dit l'Académie (6ᵉ édition de son dictionnaire), signifie, par extension, se servir d'un instrument de musique, en tirer de sons. Jouer de la harpe, de la flûte, du hautbois, etc. Il joue de toutes sortes d'instruments. » Enfin le grand dictionnaire national de Bescherelle, après avoir donné une définition semblable, ajoute au mot *Jouer :* « Il se dit de tous les instruments à vent, à cordes ou à clavier. On disait autrefois toucher du piano, pincer de la guitare, sonner de la trompette, donner du cor, etc. Il est certain que la plupart de ces locutions vont tomber tout à fait en désuétude, et ce sera justice; mais nous croyons néanmoins qu'il serait bon de conserver les termes exprimant certaines actions qui ne se rattachent pas à la pratique de la musique, et qui ont rapport à un autre objet. C'est ainsi que dans le langage militaire il convient souvent d'employer les mots *battre* et *sonner*, quand on parle du tambour et de la trompette, d'autant plus que ces mots sont nécessaires à l'intelligence des formules *battre la charge*, *sonner la charge*, etc., où ils servent à spécifier la nature de l'instrument employé, et donnent clairement à entendre que dans le premier cas, par exemple, il s'agit d'un signal donné par le tambour, et dans le second cas d'un signal donné par la trompette. »

Si nous nous sommes un peu étendu sur ces remarques philologiques, c'est uniquement dans le but de prouver à quelques faux savants qu'ils n'ont pour eux

à l'art musical qu'à l'art militaire. Quelques-unes d'entre elles peuvent paraître étranges et singulières, quelques-unes même semblent mériter peu de créance ; mais c'est là une remarque que nous avons eu soin de faire à l'endroit où nous les avons placées : en les lisant, le lecteur doit faire la part des temps et des mœurs auxquels se rapportent les faits qui y sont consignés. Quant aux remarques qui les accompagnent, elles auront peut-être un certain attraît pour les personnes qui aiment à puiser dans leurs lectures des notions sur l'histoire et l'archéologie scientifique ou littéraire. Enfin, nous avons tâché que notre livre offrît un intérêt assez varié pour qu'il pût trouver des lecteurs dans toutes les classes de gens instruits : artistes, militaires et hommes du monde.

Nous croirions manquer à un devoir de reconnaissance, si, avant de terminer cette préface, nous ne venions payer un juste tribut de remercîments à toutes les personnes qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leur expérience et de leurs lumières, pour nous aider à rassembler tous les matériaux dont nous pouvions avoir besoin. Parmi elles, nous avons eu le bonheur de rencontrer plusieurs bibliothécaires qui se distinguent non-seulement par leur érudition, mais encore par cette douce urbanité, cette affable obligeance si favorables aux relations que le goût des études sérieuses établit entre les hommes, et si utiles aux progrès de la science même.

ni l'Académie, ni les écrivains les plus compétents, lorsqu'ils s'obstinent, par ignorance ou mauvaise foi, à soutenir qu'on ne saurait appliquer le mot *jouer* à tous les instruments indistinctement. Il est vrai qu'ils ne se tiendront peut-être pas encore pour battus, et qu'ils trouveront bien moyen d'invoquer en faveur de leur opinion l'autorité d'un Vadius, d'un Trissotin, ou de quelque autre célébrité du bon vieux temps, où la mode du moins autorisait les gens à porter perruque, ce qui n'empêcha pas toutefois Molière de mettre en scène, comme une curieuse actualité, ces types impérissables d'un pédantisme puéril et ridicule, que sa verve mordante prit soin de flétrir, mais qu'affectionnent encore de nos jours ceux qui ne comprennent d'une langue que le patois.

Pour la partie historique, nous devons beaucoup à la bienveillante intervention de M. le professeur Jung, sous la direction duquel la précieuse bibliothèque de la ville de Strasbourg, mise en ordre et classée avec art, ne tardera pas à occuper dans l'estime du monde savant un rang digne du lieu qui vit éclore les premiers essais du père de l'imprimerie, rendant ainsi à la vieille Argentorate la réputation qu'elle s'était faite autrefois pour les études littéraires. Le concours de M. Richard, l'un de nos bibliophiles les plus éminents, occupé en ce moment à terminer, dans l'intérêt du plus riche dépôt que la France possède, une tâche immense, la rédaction du catalogue général de la Bibliothèque royale, nous a été également des plus profitables. Il en est de même de celui que M. Noirot, bibliothécaire au dépôt de la guerre, a bien voulu nous prêter : son empressement à favoriser nos recherches, et à placer sous nos yeux tous les documents qui pouvaient être pour nous de quelque intérêt, est un de ces gracieux offices dont on ne perd jamais le souvenir.

M. le docteur Leroi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, que nous avons déjà cité précédemment, et qui s'est montré envers nous d'une complaisance à toute épreuve, nous a mis à même de puiser, dans la belle collection de musique ancienne que renferme la bibliothèque de la ville, des renseignements précieux sur le règne de Louis XIV.

M. Bottée de Toulmon, directeur de la bibliothèque du Conservatoire, nous a également fourni d'utiles données, principalement en ce qui concerne le moyen âge. M. le baron Taylor, possesseur d'une des plus belles bibliothèques particulières qui existent, et dont l'affabilité envers chacun s'augmente de tout l'amour qu'il professe pour les arts, les sciences et les lettres, nous a gracieusement invité à faire des recherches dans sa riche collection. Enfin, nous sommes encore redevable à MM. Buhl et Massart d'un grand nombre de pièces intéressantes et de documents inédits qui sont venus enrichir notre Manuel.

Nous finissons, sinon avec l'orgueilleuse certitude d'obtenir le suffrage du public, du moins avec le consolant espoir que notre œuvre éveillera les sympathies de nos compatriotes en faveur de la musique guerrière, dont les accents belliqueux les convient à défendre le pays où ils ont vu le jour. Le sujet que nous avons traité est un de ceux auxquels ils ne peuvent rester indifférents. Ainsi que l'a dit un de nos plus grands écrivains, l'esprit militaire des Français se réveillera toujours au son de la trompette!

GEORGES KASTNER.